



16 DAYS OF ACTIVISM AGAINST GENDER VIOLENCE
16 DÍAS DE ACTIVISMO CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO
16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LA VIOLENCE DE GENRE
25 NOV - 10 DEC <http://16dayscswgl.rutgers.edu>



FICHE D'INFORMATION N°2

Le Réseau des femmes de l'International Action Network on Small Arms (IANSA) est l'auteur du présent document

La prolifération des armes légères et leur rôle dans la violence familiale - Il s'avère très choquant que le plus grand risque de violence armée encouru par les femmes du monde entier ne soit pas présent dans les rues, ou sur un champ de bataille, sinon à l'intérieur de leurs propres maisons. Dans le monde entier, toutes classes, races, castes, religions et régions confondues, des hommes font subir à leurs femmes des violences physiques ou psychologiques, ou dans de nombreux cas les deux.

Les crimes familiaux sont la seule catégorie d'homicide dans laquelle les femmes sont les victimes les plus nombreuses. Lorsqu'une femme est tuée à l'intérieur d'une maison, c'est généralement son partenaire ou un membre de sa famille de sexe masculin qui est l'assassin, et celui-ci présente bien souvent des plaintes antérieures pour violence conjugale. La violence armée peut s'inscrire dans le cadre d'un cycle d'intimidation et d'agression que vivent de nombreuses femmes de la part d'un partenaire intime. Pour chaque femme tuée ou physiquement blessée par une arme à feu, un nombre d'autant plus important subit des menaces. Pourquoi les armes à feu sont-elles si mortelles lors des épisodes de violence familiale ? L'une des raisons est la sévérité des blessures provoquées par balles, à forte destruction du tissu humain. Une autre raison est que la présence d'une arme à feu, avec la menace de mort que celle-ci représente, réduit la capacité de résistance de la femme. Le traumatisme qu'implique le fait d'être menacée par un mari ou un partenaire est amplifié lorsque celui-ci brandit une arme et le danger d'être tuée devient absolument réel. L'épouse d'un soldat américain a signalé à des enquêteurs : « Il me disait 'tu vas faire telle chose, sinon...' et il partait chercher son arme ».

La question de la présence d'armes à feu à l'intérieur des maisons est fondamentalement liée à la question plus large du désarmement. Des presque 900 millions d'armes légères du monde entier, plus de 75% sont entre les mains d'individus privés, majoritairement des hommes, et conservées à l'intérieur des maisons. Il est bien plus probable qu'une arme à feu dans une maison soit utilisée pour intimider ou blesser physiquement des membres de la famille que pour se défendre contre un cambrioleur.

Cette année, la Campagne des 16 jours aborde l'un des aspects les plus graves de la prolifération des armes légères : les morts et les blessures provoquées par les armes à feu à l'intérieur des maisons. Par exemple, en France et en Afrique du Sud, une femme sur trois assassinée par son mari a été tuée par balle. Aux États-Unis, ce chiffre grimpe à deux femmes sur trois. La maison est généralement considérée un lieu sûr, mais lorsqu'il y a une arme, le risque de mort est décuplé. Les statistiques confirment cette tendance de manière alarmante : les femmes sont trois fois plus susceptibles de mourir violemment s'il y a une arme à la maison. Lorsque l'on se penche sur la question des crimes violents, il est naturel de se centrer sur le rôle que jouent les armes légères illégales. Cependant, la plupart des armes à feu utilisées dans les homicides familiaux sont légales. Il est également important de tenir compte du mauvais usage des armes à feu par le secteur sécuritaire, y compris par les officiers de police et les soldats, lorsque ces derniers ne sont pas en service.

La violence liée aux armes à feu dans le contexte familial touche également les pays suite à un conflit, du fait de la circulation d'armes au sein de la communauté, et surgit dans les situations de stress post-conflit, de prospects économiques limités et de réduction des services de base, qui ne font qu'exacerber le problème de la violence familiale.

« Les sociétés dominées par le sexe masculin justifient généralement la possession d'armes légères par la nécessité de protéger les femmes, qui sont des êtres vulnérables, alors qu'en fait, les femmes sont confrontées à un grand danger de violence lorsque leurs familles et communautés sont armées ».

-Barbara Frey, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme

Récit anonyme, El Salvador

Mon mari était très contrarié parce que je n'étais pas à la maison. J'étais allée au supermarché. Lorsque je suis rentrée, je lui ai montré la facture en guise de preuve, mais il m'a ignorée. Il a commencé à m'insulter et à tenir des propos vulgaires. Le jour suivant, alors qu'il rangeait son arme dans son coffret, il m'a dit que j'étais la pire erreur de sa vie et qu'il me détestait. Il a laissé son arme sur la table et m'a dit 'Va te coucher, tu ne te réveilleras pas demain'. J'étais tellement effrayée que j'en avais mal à la tête et au ventre. Il a continué de me dire qu'il allait me découper la poitrine, qu'il allait se faire un collier avec mes doigts, qu'il donnerait tout pour me voir souffrir physiquement et mentalement. Son arme était toujours sur la table. Il l'a prise et m'a menacée. La peur m'a envahie et je l'ai dénoncé à la police. En mai dernier, il m'a dit qu'il nous tuerait tous les deux. Je lui ai répondu que je ne voulais pas mourir à cause de notre enfant. Il a appuyé son arme sur son front. Les lumières étaient basses et il a continué de me menacer avec son arme, en me disant l'envie qu'il avait de me tuer. Je suis vraiment effrayée. C'est quelqu'un de très violent et il continue de me menacer très souvent. Je ne dors pas la nuit car j'ai peur de ne plus jamais me réveiller. Il pourrait me torturer. Mon mari travaille comme garde de sécurité privé. Son arme est légale. Il devrait y avoir plus de contrôle. Il pourrait me tuer à tout moment.

Actions suggérées

La campagne de désarmement de la violence familiale (*Disarm Domestic Violence*) du Réseau des femmes de l'International Action Network on Small Arms (IANSA)

Il s'agit de la première campagne internationale à aborder l'un des aspects les plus graves, et les moins connus, de la violence faite aux femmes : les morts et les blessures provoquées par les armes à feu à l'intérieur de la maison. Voir http://www.iansa-women.org/disarm_dv

- **Faire du lobby pour changer la législation :** Il faut désarmer ceux qui exercent la violence familiale. Faire pression pour que la législation sur les armes à feu interdise aux personnes accusées de violence familiale de posséder une arme, et pour que la législation relative à la violence familiale exige le retrait des armes. Au minimum, la police devrait être tenue de consulter l'épouse ou l'ancienne épouse avant de donner suite à une demande d'enregistrement d'une arme à feu. L'Australie, le Canada, l'Afrique du Sud et la Trinité-et-Tobago font partie des pays ayant harmonisé leurs cadres juridiques relatifs à l'enregistrement des armes et à la violence familiale. Ces législations donnent forme et reflètent les valeurs, en renforçant spécifiquement les valeurs de la non violence. Celles-ci peuvent vraiment faire la différence. Le Canada a durci sa législation sur les armes à feu en 1995 et en 2003, le taux d'homicide par balle a chuté de 15% dans l'ensemble, et de 40% pour les femmes.
- **Traiter la violence perpétrée par le partenaire intime et la violence familiale comme un crime grave et protéger et appuyer les femmes qui portent plainte :** Souvent, les femmes ne dénoncent pas la violence perpétrée par leur partenaire intime, soit parce qu'elles ont trop peur, soit parce qu'elles n'ont pas accès à la police ou au système de justice. Les gouvernements doivent assurer que les systèmes de justice pénale encouragent les femmes à dénoncer la violence familiale, fournissent un appui aux femmes qui le font, et punissent les coupables.
- **Former les responsables de l'application de la loi en matière de violence perpétrée par le partenaire intime et de violence familiale :** Les responsables locaux de l'application de la loi sont souvent les premiers à répondre et à intervenir lors des situations de violence familiale. La police doit être formée pour répondre à cette violence de manière sensible, efficace et dans le respect de la loi.
- **Exiger que les armes soient conservées en lieu sûr :** Il conviendrait d'exiger aux personnes qui possèdent une arme de la conserver en lieu sûr et de ranger les munitions dans un endroit séparé. En Biélorussie, les armes doivent être conservées dans des coffrets fermés à clefs, démontées et non chargées, et les munitions doivent être rangées séparément.
- **Appeler à établir un traité solide et efficace sur le commerce des armes :** Un traité sur le commerce des armes devrait inclure les standards les plus élevés et juridiquement contraignants en matière de transfert international d'armes conventionnelles, y compris les armes légères et les munitions, dans les limites de sa portée. Le transfert d'armes devrait être interdit en cas de risque substantiel d'utilisation pour réaliser des actes de violence armée, notamment de violence fondée sur le sexe.

Ressources

- Family Violence Prevention Fund. "The Facts on Guns and Domestic Violence." http://www.futureswithoutviolence.org/userfiles/file/Children_and_Families/Guns.pdf
- Hemenway, David. (2 February 2011) "Risks and Benefits of a Gun in the Home." *American Journal of Lifestyle Medicine*. <http://ajl.sagepub.com/content/early/2011/02/01/1559827610396294.full.pdf+html>
- IANSA Women's Network. (2009) "Disarm Domestic Violence: Key Initial Findings." <http://www.iansa-women.org/node/238>
- Violence Policy Center. "Facts on Firearms and Domestic Violence." http://www.vpc.org/fact_sht/domviofs.htm

Sites Internet

- Disarm Domestic Violence Campaign: http://www.iansa-women.org/disarm_dv
- Disarm Domestic Violence Campaign Bulletin and Action Kit: <http://www.iansa-women.org/node/244>
- Armed Domestic Violence, Infer Trust: http://www.infertrust.org/armed_domestic_violence.asp
- Guns and Domestic Violence, Gun Policy News: http://www.infertrust.org/armed_domestic_violence.asp